

SNUIPP - Guyane



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC Fédération Syndicale Unitaire de Guyane

Une écate de gustité pour tour l

SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24 Cité Mont-Lucas 97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84 0594 30 13 52 **Fax.** 0594 30 51 03

E-mail: snu973@snuipp.fr

Site internet : http://973.snuipp.fr

Monsieur Antoine Karam Président du Conseil Régional,

Monsieur Alain Tien Liong Président du Conseil Général,

Madame Christiane Taubira
Députée de la 1^{ère} circonscription de Guyane,

Madame Chantal Berthelot Députée de la 2^{ème} circonscription de Guyane.

Cayenne le 26 octobre 2009

Objet : l'Education dans l'évolution statutaire

Madame, Monsieur,

Le président de la République a tranché : les électeurs de Guyane devront se prononcer le 17 janvier prochain sur le statut qu'ils souhaitent pour la Guyane. Ils devront choisir entre l'article 73 et l'article 74 de la constitution. Vous vous êtes prononcé clairement pour le 74, régime qui permettrait à la Guyane de disposer d'une large autonomie par un transfert de compétences vers l'exécutif de la nouvelle collectivité territoriale.

L'importance de ces transferts et les domaines touchés ne sont pas encore connus et vont faire l'objet de consultations et de négociations. Mais nous savons d'ores et déjà que l'Education est un domaine sur lequel les élus locaux demandent depuis longtemps un pouvoir décisionnel accru.

Afin de se prononcer en toute connaissance de cause lors de cette consultation populaire, les enseignants et les parents d'élèves doivent être informés de vos intentions en matière d'Education, des compétences que vous revendiquez et des conséquences que cela impliquerait sur la scolarité des élèves et la carrière des enseignants.

A cette fin le SNUipp-Guyane prend l'initiative de vous inviter à informer la communauté éducative et répondre à ses questions au cours d'un débat, le mercredi 18 novembre 2009, à 15h30 dans la salle de réunion du Conseil Régional.

En espérant une réponse favorable de votre part, car nous savons l'importance que vous accordez à l'Education dans un département où la moitié de la population a moins de vingt ans et où l'avenir et le développement passent obligatoirement par l'amélioration de la formation de la jeunesse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNUipp-Guyane, Jean-Noël Grandvillemin